



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2016-12

**Nombre de
représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 28
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21**

L'an deux mille seize, le vendredi 8 avril à 10 heures le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, à l'antenne du Conservatoire de Musique, place Ste-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental.**

Date de la convocation de la réunion : 30 mars 2016.

PRESENTS :

Mesdames Janine DELMON, Simone ANGLADE, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Gisèle RIGAL, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Michel COSSON, Jean COURTAIS, Vincent ALAZARD et Bernard SAULES,

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Simone ANGLADE,
Madame Annie BEL à Monsieur Vincent ALAZARD,
Monsieur Jean-François GALLIARD à Madame Brigitte MAZARS,
Monsieur Claude ASSIER à Madame Karine ORCEL,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON,
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Albine DALLE à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Madame Annie DUPLOUY à Madame Maryline CROUZET.

**OBJET
Suppression et
création d'emplois**

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 30 mars

CONSIDERANT les rapports adressés le 30 mars 2016.

Déposé en
Préfecture le

CONSIDERANT l'avis émis par le Comité Technique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE

La suppression et la création d'emplois, visant à l'actualisation du tableau des emplois comme suit :

La suppression des emplois suivants :

Suppression d'un emploi de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique classe normale,

Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe, discipline piano

Suppression d'un emploi de rédacteur principal,

Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, discipline violon et alto,

Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, discipline orgue,

Suppression d'un poste à temps non complet (50 %) d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, discipline saxophone,

La création des emplois suivants :

Création d'un emploi de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique hors classe,

Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe,

Création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe,

Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, spécialité théâtre, à temps non complet (25 %),

Création d'un emploi d'attaché territorial.

La modification des quotités de temps de travail :

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe dédié aux musiques traditionnelles est porté de 50 à 85 %,

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (discipline trompette), est porté de 80 % à temps complet,

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dédié à la batterie et aux musiques actuelles est porté de 80 % à temps complet.

Le tableau des effectifs figure en annexe.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La Présidente,



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

Délibération n° 2016-11

**en exercice : 28
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21**

*L'an deux mille seize, le vendredi 8 avril à 10 heures le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, à l'antenne du Conservatoire de Musique, place Ste-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental.***

Date de la convocation de la réunion : 30 mars 2016.

PRESENTS :

Mesdames Janine DELMON, Simone ANGLADE, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Gisèle RIGAL, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Michel COSSON, Jean COURTAIS, Vincent ALAZARD et Bernard SAULES,

OBJET

***Tarification et droits
d'inscription spécialités
musique et théâtre.***

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Simone ANGLADE,
Madame Annie BEL à Monsieur Vincent ALAZARD,
Monsieur Jean-François GALLIARD à Madame Brigitte MAZARS,
Monsieur Claude ASSIER à Madame Karine ORCEL,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON,
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Albine DALLE à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Madame Annie DUPLOUY à Madame Maryline CROUZET.*

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 30 mars

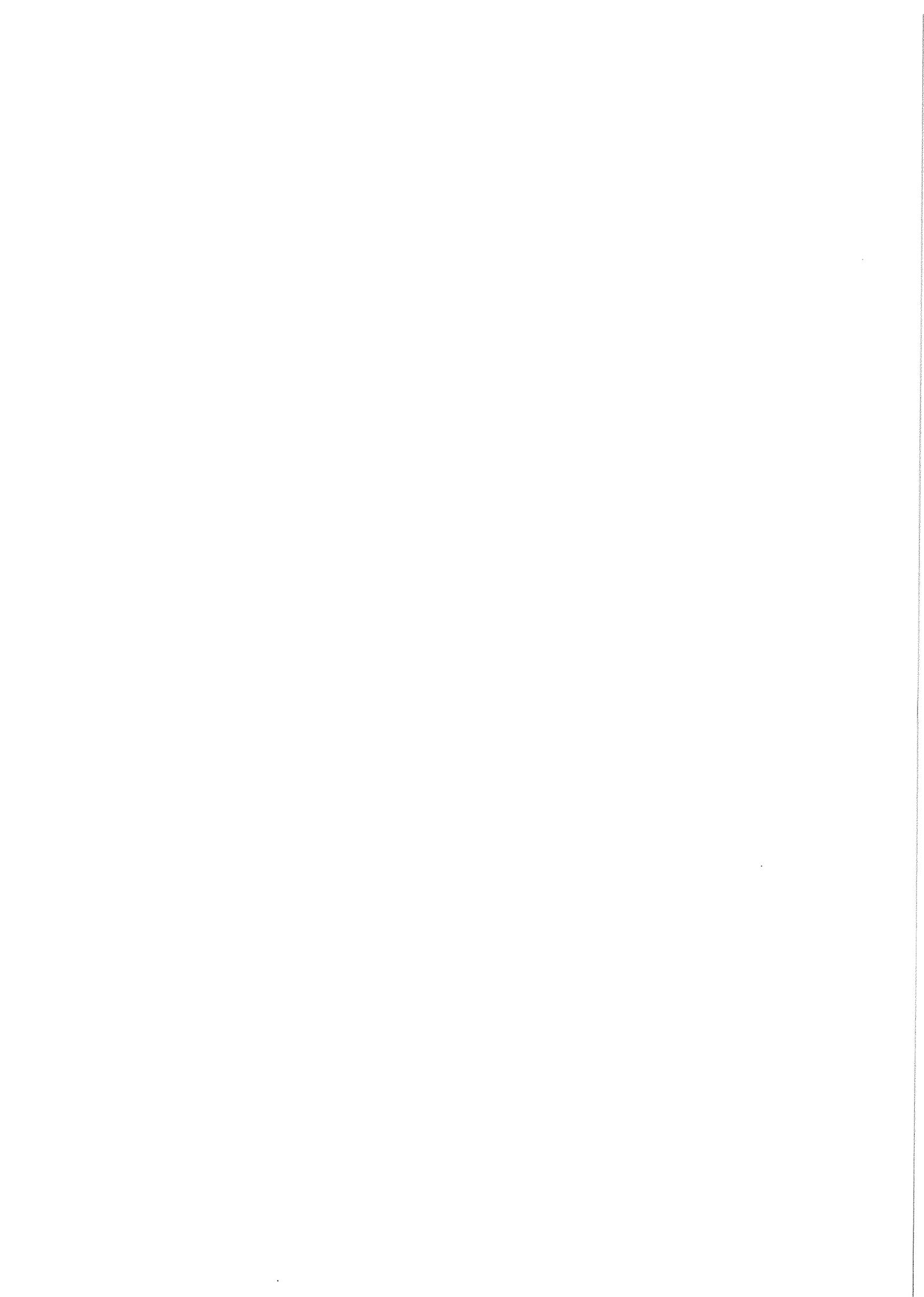
CONSIDERANT les rapports adressés le 30 mars 2016.

Déposé en Préfecture le

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE

Les conditions de tarification pour les spécialités musique et théâtre et les modalités de paiement présentées ci-dessous.



I – CONDITIONS TARIFAIRES

❖ Les tarifs de base

Pour les élèves issus de collectivités adhérentes au Syndicat mixte, les droits d'inscription de base sont les suivants :

DROITS D'INSCRIPTION POUR UN ENFANT dont acompte de 25€	
SPÉCIALITÉ MUSIQUE	
Jardin musical - éveil - chœur d'enfants - pratique collective seule	200 €
Cursus diplômant Cursus non diplômant	450 €
SPÉCIALITÉ THEATRE	
Cursus diplômant	450 €

DROITS D'INSCRIPTION POUR UN ADULTE - dont acompte de 25€	
Pratique collective seule	250 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	500 €

Un élève inscrit dans les deux spécialités - musique et théâtre - devra régler :

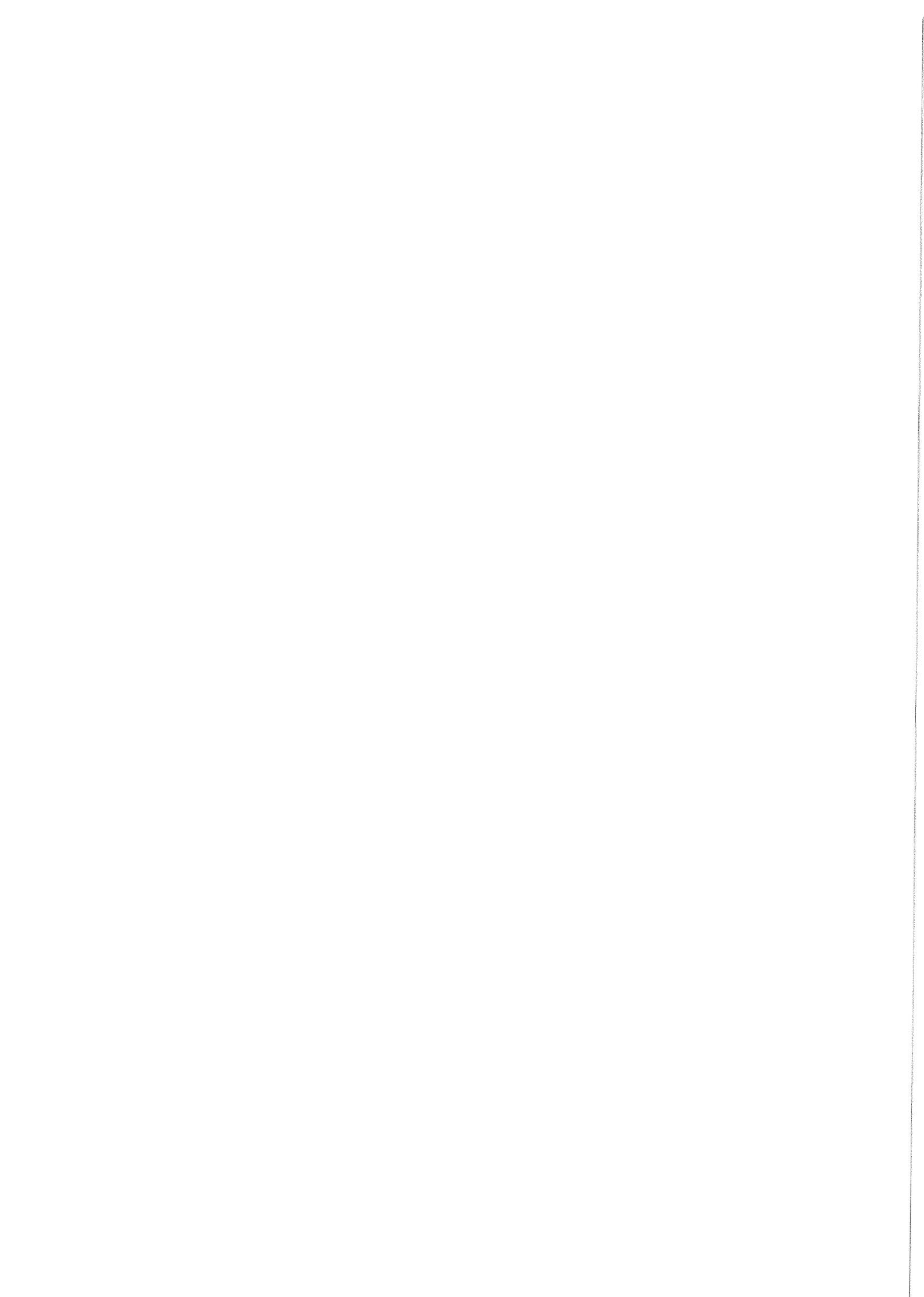
- le droit d'inscription de la première spécialité
- le droit d'inscription de la seconde spécialité, en bénéficiant d'une réduction de 30 % appliquée sur le tarif du rang 1

Les élèves de moins de 18 ans, ainsi que les élèves de 18 ans et plus pouvant attester du suivi du cursus scolaire ou étudiant (de moins de 21 ans), relèvent de la catégorie « enfant ».

❖ Le tarif social forfaitaire

Un tarif social forfaitaire est accessible, quelle que soit l'activité pratiquée, aux élèves dont la famille a un quotient familial inférieur à 150.

TARIF SOCIAL FORFAITAIRE	
ENFANT	140 €
ADULTE	200 €



❖ **La modulation tarifaire selon quotient familial**

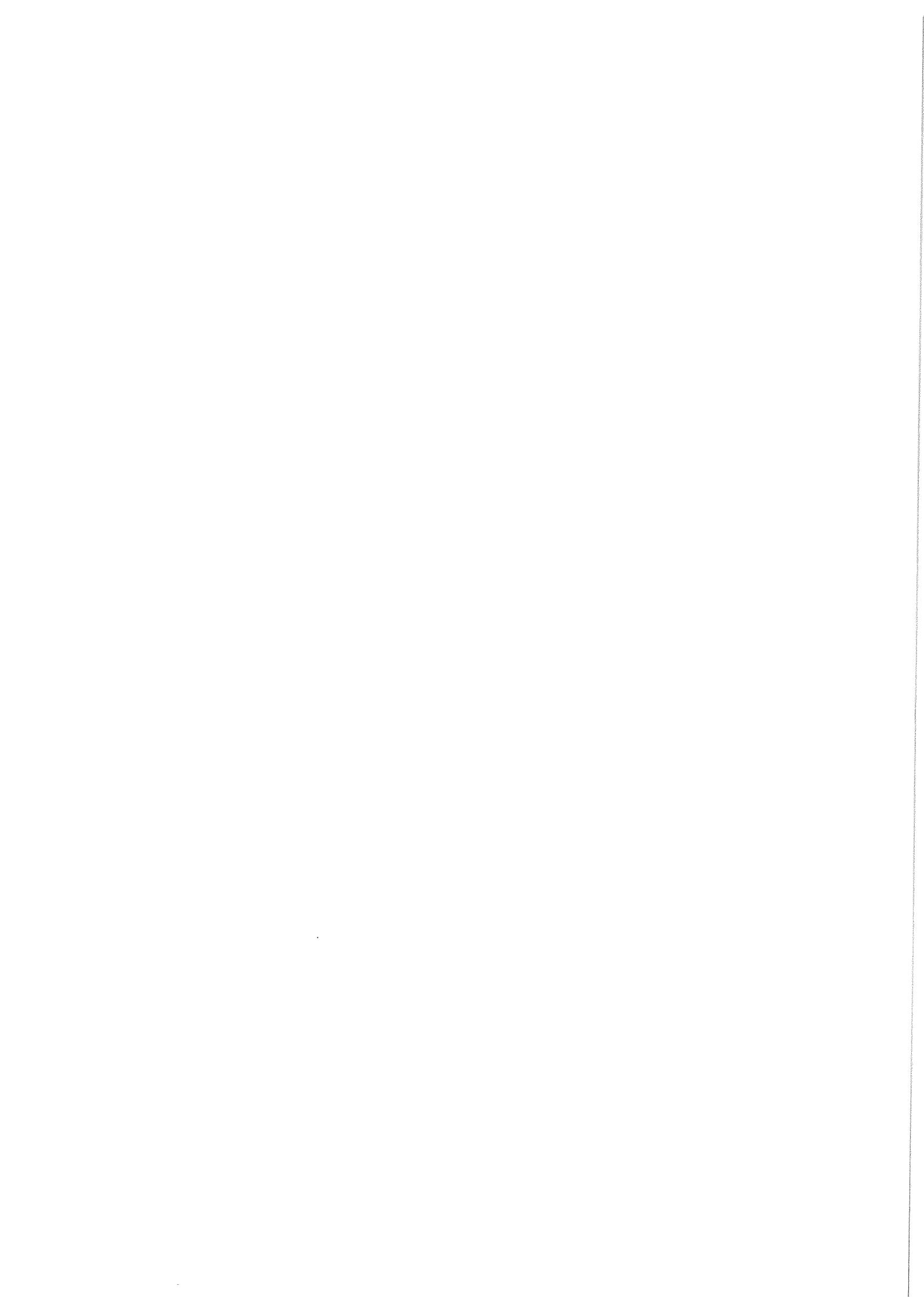
Les droits d'inscription sont modulés en fonction des revenus de la famille. Prenant en compte le quotient familial, un coefficient est appliqué au droit d'inscription initial.

Quotient familial mensuel (QFM)	Tranche	Coefficient
QFM < à 150	tarif social forfaitaire	
QFM 151 à 300	1	0.9
QFM de 301 à 500	2	0.95
QFM de 501 à 700	3	0.975
QFM de 701 à 1250	4	1
QFM de 1251 à 1500	5	1.035
QFM de 1501 à 1750	6	1.075
QFM de 1751 à 2000	7	1.125
QFM de 2001 à 3000	8	1.225
QFM de 3001 à 4500	9	1.275
QFM > à 4501	10	1.3

❖ **La politique familiale**

Les droits d'inscription sont dégressifs en fonction du nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire, du plus âgé au plus jeune : rang 1 à rang 3 et +. Dans le cas d'une famille où adultes et enfants sont inscrits, les adultes sont en rang 1.

POLITIQUE FAMILIALE			
ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants, pratique collective seule	200 €	150 €	50 €
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	450 €	320 €	75 €
ADULTE			
Pratique collective seule	250 €	/	/
Cursus diplômant ou parcours personnalisé non diplômant	500 €	/	/
POLITIQUE FAMILIALE – TARIF SOCIAL			
ENFANT	RANG 1	RANG 2	RANG 3
Jardin musical, éveil et/ou chœur d'enfants	140.00 €	105.00 €	35.00 €
Cursus diplômant ou non diplômant	140.00 €	105.00 €	35.00 €
ADULTE			
Adulte pratique collective seule	200.00 €	/	/
Adulte cursus diplômant ou non diplômant	200.00 €	/	/



Les critères pédagogiques d'accès à une 2^{ème} discipline en musique sont précisés dans le règlement pédagogique. Il est proposé un tarif correspondant à 1/3 du droit d'inscription initial.

TARIF 2 ^{ème} DISCIPLINE en MUSIQUE	
ENFANT	150 €
ADULTE	165 €

❖ **La location d'un instrument de musique**

Le tarif forfaitaire de location des instruments est fixé à 120€ par an. Un contrat de location est établi avec la famille et le paiement s'effectue au trimestre.

II – MODALITES DE PAIEMENT

- Versement d'un acompte sur les droits d'inscription non remboursable de 25 euros, au dépôt du dossier d'inscription de l'élève.
- Solde versé au choix par prélèvement automatique en 8 prélèvements mensuels d'octobre à juin ou en 3 échéances (40%, 30%, 30 %) aux 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.

L'inscription au Conservatoire vaut engagement annuel. Les droits d'inscription sont dus pour l'année ; toutefois, des dérogations à l'engagement annuel peuvent être acceptées dans des cas particuliers et justifiés :

- remboursement des droits d'inscription exclusivement accordé dans le cas où il y a incapacité du CRDA à assurer pour l'année scolaire les cours demandés et où aucun cours n'est suivi par l'élève,
- arrêt ou suspension de paiement par les familles en cours d'année, exclusivement accordé en cas de :
 - déménagement de la famille au-delà de 30 km d'une antenne du CRDA sur présentation de justificatif de résidence dans le nouveau domicile attestant la date de changement d'adresse,
 - de longue maladie ou d'accident entraînant une incapacité de suivre l'intégralité des cours sur présentation du certificat médical,
 - de modification de situation familiale sur présentation des justificatifs de revenus,
 - de stage ou formation professionnelle entraînant une absence effective de l'élève pour une durée minimale de 3 mois sur présentation de justificatifs.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental

❖ **La pratique d'un deuxième instrument de musique**

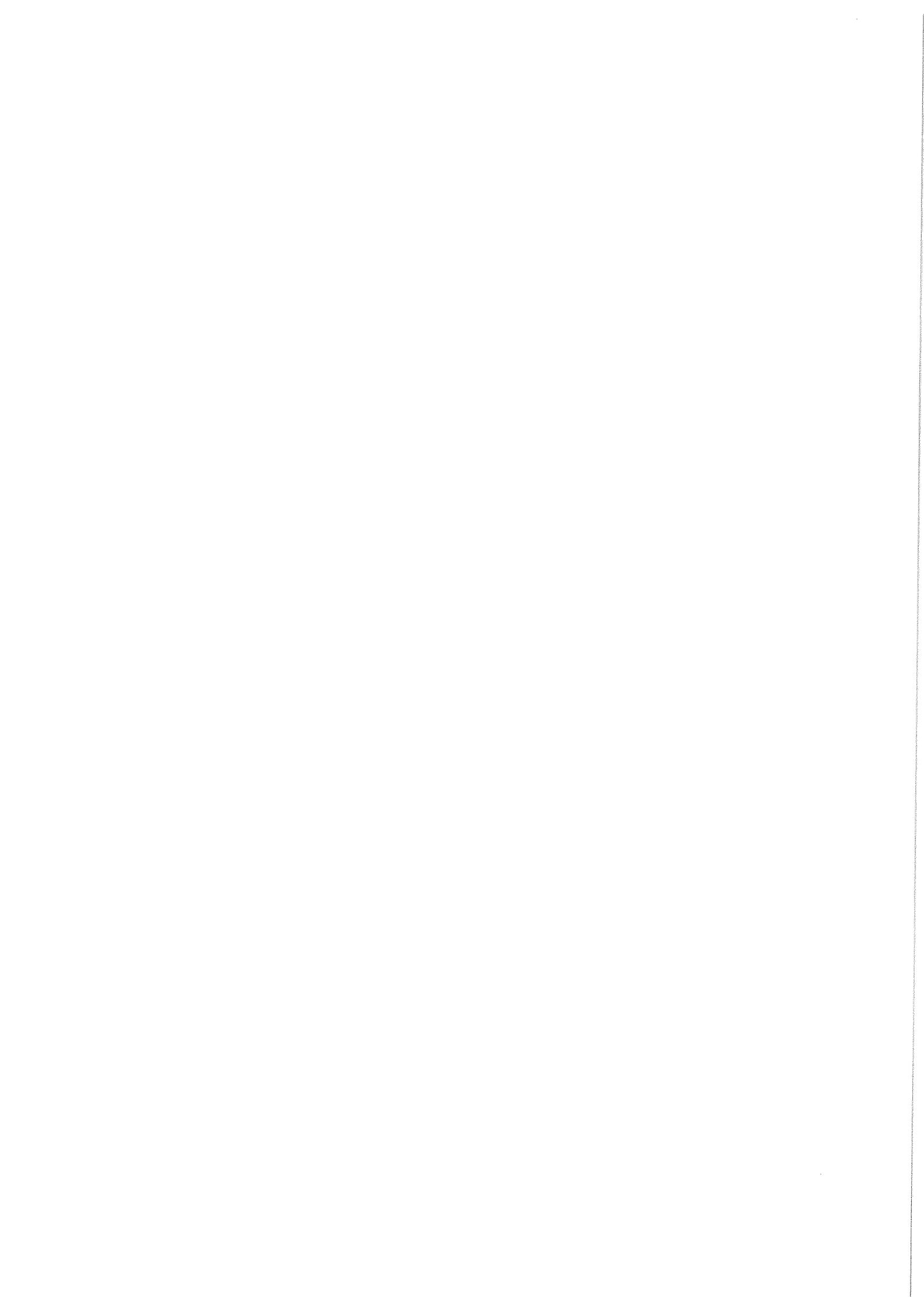


Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988





**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

Délibération n° 2016-09

**en exercice : 28
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21**

L'an deux mille seize, le vendredi 8 avril à 10 heures le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, à l'antenne du Conservatoire de Musique, place Ste-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental.**

Date de la convocation de la réunion : 30 mars 2016.

PRESENTS :

Mesdames Janine DELMON, Simone ANGLADE, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Gisèle RIGAL, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Michel COSSON, Jean COURTAIS, Vincent ALAZARD et Bernard SAULES,

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Simone ANGLADE,
Madame Annie BEL à Monsieur Vincent ALAZARD,
Monsieur Jean-François GALLIARD à Madame Brigitte MAZARS,
Monsieur Claude ASSIER à Madame Karine ORCEL,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON,
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Albine DALLE à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Madame Annie DUPLOUY à Madame Maryline CROUZET.

**OBJET :
Budget Supplémentaire 2016**

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 30 mars

CONSIDERANT les rapports adressés le 30 mars 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Déposé en Préfecture le

APPROUVE

Le budget supplémentaire 2016 reprend en recettes les résultats 2015 et les affecte en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Excédent cumulé		1 062 266.13
022	Dépenses imprévues	128 594.13	
011	Charges à caractère général	64 700	
6135	Locations mobilières, camions...	4 000	
614	Charges locatives	4 000	
616	Primes d'assurance	10 000	
6188	Autres frais divers (action sociale : TR)	3 700	
6226	Honoraires	10 000	
6251	Frais de déplacements	20 000	
6261	Frais d'affranchissement	4 000	
6262	Frais de télécommunication	9 000	
012	Charges de personnel	200 000	
641	Rémunération du personnel	35 000	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 000	
688	Mises à disposition	150 000	
65	Autres charges de gestion courante	4 000	
6541	Créances en non-valeur	4 000	
67	Charges exceptionnelles	1 400	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	400	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	650 000	
	Sous-total	920 100	
042	Opérations d'ordre	13 572	
6811	Dotations aux amortissements	13 572	
TOTAL		1 062 266.13	1 062 266.13

Section d'Investissement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		54 095.08 €
20 Immobilisations incorporelles		5 400 €	
205	Logiciels	5 400 €	
21 Immobilisations corporelles		62 267.08 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000 €	
2188	Autres immobilisations corporelles (matériel musical)	47 267.08 €	
040	Opération d'ordre : dotation aux amortissements		13 572 €
28051	Concessions et droits similaires (logiciels...)		1 576
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		2 400
28188	Amortissement matériel musical		10 624
TOTAL		67 667.08 €	67 667.08 €

Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2016-08

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 28
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21

L'an deux mille seize, le vendredi 8 avril à 10 heures le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, à l'antenne du Conservatoire de Musique, place Ste-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental.**

Date de la convocation de la réunion : 30 mars 2016.

PRESENTS :

Mesdames Janine DELMON, Simone ANGLADE, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Gisèle RIGAL, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Michel COSSON, Jean COURTAIS, Vincent ALAZARD et Bernard SAULES,

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Simone ANGLADE,
Madame Annie BEL à Monsieur Vincent ALAZARD,
Monsieur Jean-François GALLIARD à Madame Brigitte MAZARS,
Monsieur Claude ASSIER à Madame Karine ORCEL,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON,
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Albine DALLE à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Madame Annie DUPLOUY à Madame Maryline CROUZET.

OBJET

Compte Administratif 2015.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 30 mars

CONSIDERANT les rapports adressés le 30 mars 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Déposé en Préfecture le

APPROUVE

Le compte administratif 2015

Il fait apparaître un résultat global de l'année déficitaire de 38 225.15 €.

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'année	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 187 751.80 €	3 221 828.50 €	- 34 076.70 €	1 096 342.83 €	1 062 266.13 €
Investissement	16 750.20 €	20 898.65 €	- 4 148.45 €	58 243.53 €	54 095.08 €
TOTAL	3 204 502.00 €	3 242 725.15 €	- 38 225.15 €	1 154 586.36 €	1 116 361.21 €

En fonctionnement, l'excédent cumulé s'établit à 1 062 266.13 €

En investissement, l'excédent cumulé est de 54 095.08 €.

Le report des résultats comme suit :

- *Le résultat de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement sur la ligne 002,*
- *Le résultat d'investissement en recettes de la section d'investissement sur la ligne 001.*

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

La Présidente,



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



L'an deux mille seize, le vendredi 8 avril à 10 heures le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, à l'antenne du Conservatoire de Musique, place Ste-Catherine à Rodez sous la présidence de **Madame Magali BESSAOU, Vice-Présidente du Conseil Départemental.**

Nombre de représentants
au Comité Syndical

en exercice : 28
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21

Date de la convocation de la réunion : 30 mars 2016.

PRESENTS :

Mesdames Janine DELMON, Simone ANGLADE, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Gisèle RIGAL, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS et Magali BESSAOU.

Messieurs Jean-Michel COSSON, Jean COURTAIS, Vincent ALAZARD et Bernard SAULES,

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Simone ANGLADE,
Madame Annie BEL à Monsieur Vincent ALAZARD,
Monsieur Jean-François GALLIARD à Madame Brigitte MAZARS,
Monsieur Claude ASSIER à Madame Karine ORCEL,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON,
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Albine DALLE à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Madame Annie DUPLOUY à Madame Maryline CROUZET.

OBJET
**Inscription budgétaire de
650 000 euros au compte 6815.**

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 30 mars,

CONSIDERANT les rapports adressés le 30 mars 2016,

Le Comité Syndical, au regard du contexte de mutation institutionnelle et des perspectives financières incertaines à moyen terme, considérant les éléments suivants :

Déposé en Préfecture le

- la sortie récente d'un plan de redressement mis en place suite à une crise financière aigüe en 2011 et dans le cadre duquel les collectivités membres du syndicat mixte ont abondé leur participation financière et ont demandé des économies importantes de fonctionnement, dont la réduction de la masse salariale,
- le montant des excédents de fonctionnement cumulés constatés au compte administratif 2015, résultats du plan de redressement conduit de 2012 à 2014 ; le déficit réalisé sur l'exercice 2015.
- l'activité d'enseignement du conservatoire de l'Aveyron, établissement qui a des dépenses annuelles constituées à près de 90 % par la masse salariale (personnels de la fonction publique territoriale),
- la réduction des participations statutaires en 2015, à la sortie du plan de redressement, ainsi que la suppression de la subvention de fonctionnement de l'Etat, entraînant une baisse totale des dotations de 15 % entre 2014 et 2015,
- les incertitudes quant à la composition future du syndicat mixte et au financement du conservatoire du fait de la réforme territoriale,
- les projections financières pluriannuelles et les risques de gestion.

APPROUVE à l'unanimité

L'inscription d'une enveloppe de 650 000 euros sur le chapitre 68, compte 6815 en dotation aux provisions pour risques de gestion et charges de fonctionnement, afin de préserver la sécurité financière pluriannuelle.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La Présidente,



Magali BESSAOU

Vice-Présidente du Conseil Départemental



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

